

par une rançon énorme. Il dut céder à son vainqueur les châteaux de Meximieux et de Saint-Christophe avec leurs mandements, les fiefs du Montillet, de Corsieu, de Monthieu, de Denie, de Juis, de Saint-Olive, les bourgs de Villars et de Loye, l'arrière-fief de Châtillon, l'hommage et fief que lui devaient les seigneurs de Villars et de Saint-Trivier, le château de Beauregard et celui de Miribel avec son territoire qu'il prendrait en fief du dauphin. Ce traité funeste, qui arrachait au sire ses plus belles terres dans les Dombes, il ne voulut pas le ratifier, une fois sorti des mains de son ennemi, et il chercha à le modifier à l'occasion en reprenant les fiefs cédés. Ainsi en 1329 il se fit rendre hommage de l'arrière-fief de Châtillon qui figure parmi ceux qu'il avait cédés au dauphin. Mais sa mort arrivée en 1331 l'empêcha de poursuivre ses revendications.

Pour dédommager Guichard des pertes subies à son service le comte de Savoie ne se montra pas d'abord très généreux (6). Il ne lui accorda que dix mille livres environ, somme qui ne dépassait que de fort peu les dépenses que celui-là avait faites pour ses troupes. Plus tard (en 1328 et 1337) pour compenser en partie la perte des terres qui furent arrachées à Guichard par le traité de Saint-Vallier, Édouard lui offrit les châteaux de Coligny et de Buenc avec leurs mandements, à charge de les tenir de lui en fief; puis, il lui promit 40.000 livres, à condition que Guichard lui céderait

---

(6) M. de Laroche-Lacarelle trouve qu'Édouard de Savoie fut très généreux envers Guichard VI, et qu'il l'indemnisait largement de ses pertes. Cette exagération vient de ce que cet auteur a suivi trop facilement les idées de Guichenon dans tout ce qui touche aux rapports de la maison de Beaujeu avec celle de Savoie. S'il avait connu les *Mémoires* d'Aubret, il se serait épargné plusieurs erreurs.